

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 15 NOVEMBRE 2023

16 - Objet : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE NERAC

N° Ordre : DE-109-2023

Rapporteur : Nicolas Choisnel, vice-président aux finances

Nomenclature : 7.8 Fonds de concours

L'an deux mille vingt-trois, le 15 novembre à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes d'Andiran, après convocation régulière du Président du 09 novembre 2023, et sous la présidence de Monsieur Francis MALISANI, 1^{er} Vice-Président.

Membres présents (39 du point 01 à 04 puis 40 du point 05 à 22) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : M. Michel DAUNES

Bruch : -

Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIÉ

Calignac : Mme Stéphanie DAVID

Espiens : M. Serge LARROCHE

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fieux : M. Joël AREVALILLO

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ÉCHÉVÉRIA

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mme Isabelle SALIS et MM Ludovic BIASOTTO, Sébastien CRUSSIÈRES

Le Frechou : M. André APPARITIO

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : -

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard-en-Albret : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Alain POLO

Nérac : Mmes Laurence BERTHOUMIEU, Edith BUSQUET et MM Serge ARNAUNÉ, Hugues DAVID, Patrice DUFAU, Marc GELLY, Patrick GOLFIER, Frédéric SANCHEZ et Nicolas LACOMBE (arrivé à partir du point 05)

Pompiéy : M. Jean-Pierre SUAREZ

Poudenas : M. Joël CHRETIEN, suppléant

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pe Saint Simon : M. Michel SABATHIER

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Thierry PLANTÉ

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : -

Vianne : Mme Laurence BENLLOCH

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (7) :

Barbaste : Mme Valérie TONIN à M. Michel DAUNES

AR Prefecture

047-200068948-20231115-DE_109_2023-DE
Reçu le 22/11/2023

Bruch : M. Alain LORENZELLI à M. Pascal BOUTAN

Buzet-sur-Baïse : Mme Patricia CHENUIL à M. Jean-Louis MOLINIÉ

Mézin : Mme Dominique BOTTEON à M. Jacques ETCHEVERRIA et M. Jacques LAMBERT à M. Pascal LEGENDRE

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI à M. Francis MALISANI

Membre absent excusé (2) :

Lavardac : M. Georges BARBARA

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC, suppléé par M. Joël CHRETIEN

Membres absents non excusés (05 du point 01 à 04 puis 04 du point 05 à 22) :

Mézin : M. Jean-Michel MANABÉRA

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Stéphanie GARBAY et Mélanie SERRES-SOLANO et Nicolas LACOMBE (jusqu'au point 04)

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIÉ a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 40

Votants : 47

Absents : 13

- Dont « pour » : 47

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 7

- Dont abstention : 0

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5214-16 V ;

Vu les statuts d'Albret Communauté ;

Vu la délibération du 21 septembre 2023 du Conseil Municipal de la Commune de Nérac, sollicitant un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Albret Communauté de 8 314.61 euros, dans le cadre des travaux et équipements de la salle de danse du Centre Samazeuilh ;

Vu le Budget Primitif – Budget Principal 700 adopté par délibération n° DE-020-2023 du 29 mars 2023 ;

Vu la commission des finances, consultée sur le sujet le 17 octobre 2023.

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par la Commune, conformément au plan de financement exposé ci-dessous qui concerne l'opération de réhabilitation du centre Samazeuilh ;

L'article L5214-16 V du code général des collectivités territoriales prévoit que des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés, et ce afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

La commune de Nérac sollicite la participation d'Albret Communauté aux travaux et équipements de la salle de danse située au Centre Samazeuilh, à hauteur de 8 314.61 euros.

Le plan de financement de cette opération se présente comme suit :

Dépenses	Montants HT	Recettes	Montants HT
Travaux	2 337 642,20	Subventions	897 401,09
		FSILP 2017	152 000,00
		DETR 2018	151 600,00
		DSIL 2019	151 600,00
		DETR 2020	83 000,00
		DETR 2021	61 831,09
		Conseil Départemental	45 000,00
		LEADER	192 370,00
		CCAS de Nérac	60 000,00
Mobilier / Equipements divers	16 666,67	Fonds de concours CCAC	8 314,61
Maîtrise d'œuvre / CT / SPS	68 967,50	Autofinancement / Emprunt	1 517 560,67
Total	2 423 276,37	Total	2 423 276,37

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Vu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité

- **D'attribuer** un fonds de concours à la Commune de Nérac en vue de participer au financement des travaux de la salle de danse située au Centre Samazeuilh à concurrence de 8 314.61 euros ;
- **De dire** que le fonds de concours sera versé à la fin des travaux sur présentation d'une attestation de paiement des opérations subventionnées faisant état des mandats payés, signée du maire et du Trésorier municipal ;
- **De préciser** que les crédits sont inscrits au budget 2023, chapitre 204 (subventions d'équipement versées) ;
- **D'autoriser** le Président à signer tout acte afférent à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Alain Lorenzelli,
Président

Jean-Louis Molinié
Secrétaire de séance



Publication le : 22 NOV. 2023